

BIODIVERSITE : LES VIGNERONS DE TREMOINE S'ENGAGENT

Les vigneron·nes de Trémoine qui composent la cave coopérative de Rasiguères (Rasiguères, planèzes, Lansac, Cassagnes) se sont engagés depuis plusieurs années pour faire évoluer leurs pratiques culturales vers la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Tous les vigneron·nes sont engagés dans une démarche de certification environnementale, soit au travers de la lutte raisonnée avec le label haute valeur environnementale (HVE3) ou par la certification en agriculture biologique (AB). Ce qui conduit à diminuer fortement l'utilisation de produits phytosanitaires.

C'est le cas pour les insecticides qui sont remplacés par une méthode alternative, la confusion sexuelle, qui grâce à l'utilisation de phéromones empêche la reproduction d'insectes ravageurs dans le vignoble. Ces derniers ont alors tout le loisir de se reproduire dans le reste du milieu naturel contribuant ainsi au maintien de la biodiversité.

Un des autres enjeux est de favoriser la biodiversité au niveau des sols agricoles. Grâce à une maîtrise de l'enherbement naturel ou même en semant en automne et en hiver un couvert végétal propice à la vie du sol.



Toujours dans un souci d'améliorer le sol et son vivant, des amendements naturels sont apportés :

- Le biochar : amendement élaboré avec du charbon d'argile qui améliore la structure du sol, facilite les échanges avec la plante et aide à résister à la sécheresse. Il a aussi la capacité de détoxifier le sol des métaux lourds et autres contaminants et participe à lutter contre le réchauffement climatique grâce à sa capacité à fixer le CO2 dans le sol. Il permet ainsi de compenser les émissions de gaz à effet de serre et agit comme un puits à carbone.

- Le basalte est lui aussi utilisé. C'est une roche volcanique issue d'un magma refroidi rapidement qui lui donne une composition minéralogique particulière. Il est riche en oligo-éléments qui permettent de nourrir les micro-organismes du sol (cobalt, silice...) et renforce ainsi la résistance des plantes contre les maladies et la sécheresse. Il a la particularité d'être chargé en paramagnétisme et donc de rééquilibrer l'électro-magnétisme des sols, améliorant ainsi la fertilité.

- La chaux qui est composée en grande partie de calcaire (oxyde de calcium) et sert d'amendement pour corriger le pH des sols acides. Cet amendement permet de faciliter et d'améliorer les échanges entre le sol et la plante.

Voici donc quelques exemples d'actions innovantes que nos vigneron·nes mettent en place pour préserver la biodiversité de notre territoire. En espérant que vous dégusterez leurs vins en gardant à l'esprit l'engagement et le travail réalisé par des hommes soucieux de leur environnement, de leur terroir et de la biodiversité en général.

SERVICES DE LA MAIRIE

La commune de Cassagnes dispose d'un site Internet officiel, tenu à jour de toutes les informations importantes :

www.mairie-cassagnes66.com

De nombreux supports d'information sont disponibles à l'accueil de la mairie, venez les consulter !

Une suggestion ou une remarque ?

N'hésitez pas, la secrétaire de mairie Carole MICHAULT tient un cahier de parole citoyenne à votre disposition.

Mairie de Cassagnes - 6 rue des Capitelles - 66720 Cassagnes

Téléphone : 04 68 84 51 94 / courriel : mairiedecassagnes@wanadoo.fr / Site Internet : <https://www.mairie-cassagnes66.com/>

Si vous souhaitez être informé des actualités de Cassagnes inscrivez-vous auprès de la mairie.

La mairie de Cassagnes est ouverte du lundi au jeudi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



BULLETIN MUNICIPAL DE CASSAGNES

N°4 - 1er semestre 2022



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

En cette période de fortes chaleurs il est recommandé à tous de bien se protéger et de se montrer extrêmement prudents face aux risques d'incendie.



Jean Marie MAROT

Maire de Cassagnes
Conseiller Communautaire

Il est regrettable de constater que le comportement de certains citoyens va à l'encontre des consignes de sécurité. Le mauvais stationnement des véhicules engendre un risque de blocage des camions de pompiers et des ambulances. Les consignes d'utilisation de la plateforme de déchets verts des Maures ne sont pas du tout respectées – tout est jeté n'importe comment – ce qui complique le travail de broyage et coûte cher pour l'entretien du broyeur (courroie cassée). Je demande donc à chacun de faire des efforts si nous voulons conserver cette facilité au village.

Je vous souhaite un bel été et de bien profiter des festivités à venir.

Jean Marie MAROT

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

A l'occasion de ce premier semestre différents travaux ont été effectués dans le village, parmi lesquels :

- Poses d'aquodrain (caniveau et grille) dans la rue du Canigou ;
- Réfection du balcon de l'appartement communal au-dessus de la bibliothèque ;
- Isolation et changement de fenêtres pour double vitrage appartement Communal au-dessus de l'épicerie ;
- Renforcement d'un mur du ruisseau au fond du village ;
- Place des Hyères : embellissement de la place avec réfection du mur, mise en place d'un filet, d'un grillage de protection, plantations de photinias, installation de jeux au sol thermocollés ;
- Réfection du revêtement de la voie impasse de l'abreuvoir ;
- Création d'un trottoir route du barrage ;
- Travaux rue des géraniums et Canalot : rénovation de tous les réseaux humides et revêtement et canalisation des eaux pluviales.



Travaux en prévision prochainement :

- Dans le cadre de l'évacuation des eaux de pluie il est prévu d'installer deux aquodrain rue du barrage ;
- Réfection du chemin menant à la vigne de Mr HUSQUINET (Pleus) ;
- Rambardes : sécurisation au fond du village et changement dans le jardin de la mairie ;
- Place des Hyères : réfection du marquage des terrains de basket et de volley.
- Un enrochement est prévu en soutien du chemin au Prat d'en Gely ;

Les Appels à projet :

La municipalité s'est positionnée sur 2 appels à projets.

- « Intégrer la nature en ville », proposé par le Conseil Départemental, dans le but de favoriser la biodiversité tout en créant du lien social et en embellissant le village. Après des plantations en commun sur le petit terrain en face de la cave coopérative, des cours de taille d'olivier avec Hervé JAUPART, l'évènement « Mais c'est quoi la biodiversité ? » s'est tenu ce printemps. L'aménagement du jardin des oliviers se déroulera par étapes à partir de cet été jusqu'à l'hiver.
- « Du soleil sur les toits » : porté par le PNR Corbières Fenouillèdes, ce projet de pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux et privés, afin de mettre en place une communauté énergétique, suit son cours.

EVENEMENTS PASSES

Vie du village : un petit rappel des événements organisés dans le village ce printemps 2022 !

9 mars : Récital Brassens

L'association Cassagnes d'Hier et d'Aujourd'hui nous a régales en organisant un concert en hommage aux chansons de Georges Brassens.



9 avril : Parcours sensoriel Sensas

Onze enfants ont participé à l'activité Parcours sensoriel SENSAS à Rivesaltes. Le trajet a été effectué grâce à la location d'un minibus. 2 équipes ont été formées et ont rivalisé d'adresse et de réflexion dans les activités proposées pour sensibiliser sur les situations de handicap. Et tous ont participé à une bonne action puisque chaque amulette gagnée correspondait à un don reversé à l'association Mireille Bonnet.



16 avril : les « Goigs dels ous »

Le traditionnel tour de chant et le repas des « Goigs dels ous » ont remporté leur succès habituel.

23 avril : Contes de Printemps

Le spectacle qui devait avoir lieu à la période de Noël a finalement été organisé en Avril. Nous avons accueilli les petits hommes verts de la forêt de la Compagnie Laforge qui ont délivré un message de préservation de notre environnement naturel. Pour clôturer l'après-midi un succulent goûter a été servi. préparé par Marvlise de l'épicerie du village.

Mai et Juin : « Paroles Vives »

Une dizaine de Cassagnols ont participé au projet « Paroles Vives » proposé par la Fédération des Foyers Ruraux du département. L'objectif était d'échanger histoires et anecdotes, contemporaines ou anciennes, sur la vie du village.

La restitution des histoires collectées est disponible sur le site internet de la Fédération : <https://fdfr66.com/projets/culture/podcast-paroles-vives/>

18 juin : « Mais c'est quoi la biodiversité ? »

Cet événement a été l'occasion d'un partage instructif entre cassagnols, producteurs locaux et viticulteurs. Nous avons pu découvrir l'exposition réalisée par le PNR Corbière Fenouillèdes, assister à la projection de courts métrages de l'Agence Régionale de la biodiversité en présence d'une chargée de mission du PNR.

23 juin : La Saint Jean

La traditionnelle soirée de la Saint Jean a accueilli plus de 100 participants pour le repas organisé par le Foyer rural de Cassagnes.

2 juillet : Arpèges en Fenouillèdes & Concert jeunes talents

75 participants sont venus écouter les élèves du conservatoire de Perpignan qui nous ont enchantés de musiques classiques.



L'AGENDA DE NOTRE ETE A CASSAGNES

La fête du village :

La fête aura lieu comme l'an passé sur deux journées.

Le jeudi 11 août, première soirée entre cassagnols avec à 19h30 un repas « auberge espagnole » suivi d'un concert à 21 h avec Marko. Un mail vous sera envoyé pour l'organisation du repas.

Le vendredi 12 août à midi : apéritif-concert sur la place des Chênes avec le groupe Tryoland. A 18 h 30, bal apéritif au terrain de sport et à 22 h 30, grand bal animé par l'orchestre des Casenoves.

Le Foyer rural :

Samedi 6 août : Repas Moules-Frites

L'association Cassagnes d'Hier et d'Aujourd'hui :

L'association organise le vide-greniers qui aura lieu le dimanche 28 Aout.

Le Pétanque Club de Cassagnes :

Pour cette année 2022, le club a 28 licenciés, donc une douzaine de plus que l'an dernier. Le club est ouvert à tous, licenciés ou non, pour venir partager un moment de convivialité.

Le PCC a organisé le concours des Foyers Ruraux et a remporté le « Planxot » qui sera remis en jeu l'an prochain.

Pour toute information contacter José DA SILVA 06 11 87 19 73 ou Olivier PUJOL 06 37 56 72 78.

L'Association l'Inde que j'aime :

Tous les mercredis soir à 18h30 l'association propose 1h30 de pratique partagée « stretching et yoga » dans la salle des vigneron. Débutants bienvenus et gratuité des sessions.

Pour aller plus loin :

Retrouvez le programme des manifestations prévues sur les communes de l'Association pour le Développement des Abords du Barrage du Fenouillèdes, pour la saison estivale et au-delà, dans la rubrique "Agenda" de son site Internet :

<https://lacsurlagly.com/fr/ev/1357540/agenda-949/2022/7>

Consulter l'agenda des animations 2022 en Fenouillèdes sur le site de la Communauté de communes Agly Fenouillèdes :

<http://www.cc-aglyfenouilledes.fr/>



DU BIEN VIVRE A CASSAGNES : NOS RUES, UN ESPACE PARTAGE

L'enjeu, nous le savons tous, est de maintenir un cadre de vie agréable dans notre village.

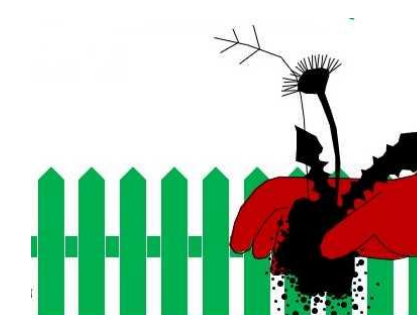
Nous souhaitons pour cela rappeler quelques règles de bienséance.

Véhicules : 6 parkings accueillent nos véhicules, le stationnement sur la chaussée en l'absence de marquage spécifique est donc interdit. Les rues sont étroites et il est demandé de rouler doucement à l'intérieur du village et de respecter les panneaux de signalisation.

Animaux : les propriétaires de chiens doivent tenir leur chien en laisse lors des sorties, ramasser les déjections dans les rues du village et sur les parkings et éviter les aboiements qui perturbent la vie du voisinage.

A propos de l'herbe dans le village :

La fauche des herbes sur les trottoirs à un niveau équivalent au désherbage chimique qui était réalisé auparavant réclamerait une main d'œuvre trop importante pour les moyens du village.



L'herbe ne doit plus être considérée comme mauvaise ou sale, elle fait partie de notre environnement urbain. Notre perception doit évoluer. Cela ne veut pas non plus dire qu'on doit laisser tout faire.

Ainsi, chaque habitant est acteur de l'image du village et devrait, sur son trottoir (au droit de sa propriété) :

-Arracher / faucher les mauvaises herbes, enlever les feuilles, brindilles ou autres, issues de sa propriété, les ramasser, les porter à la plateforme de stockage broyage du village ou les composter ;

-Passer un coup de balai, cela ne prend que quelques secondes ;

-Ne rien laisser dans le caniveau et nettoyer les grilles d'eaux pluviales en surface.

